

ELECTRICITÉ

Module indépendant Travaux sous Tension en Basse Tension sur les Ouvrages - EME HAB

EMERGENCE HABILLAGE - NAPPAGE (EME HAB)

PUBLIÉ LE 26/09/2024 – MIS À JOUR LE 13/01/2025



Secteur(s)

Bâtiment, Travaux Publics

Public visé

Personnel d'exécution

Durée

14 heures, soit 2 jours

Recyclage des compétences

Oui

Environnement de travail

Chantier
Chantier électrique basse et très basse tension

Opération(s) effectuée(s)

Intervention sur un chantier électrique

Métiers

Electricien, Monteur de réseaux électriques

Mots clés

EME HAB, Indépendant, Tension, Emergence, Coupure, Habillage, Nappage, Grille

Formation

Détails du public visé : Toute personne appelée à pratiquer des TST BT.

Détails des prérequis : Avoir une formation et une expérience suffisante. Aptitude médicale.

Objectifs de formation : Acquérir les compétences nécessaires pour préparer et réaliser, dans les règles de l'art et en toute sécurité, l'habillage ou le nappage de pièces nues sous tension appartenant au type d'ouvrage « Emergence », à l'exclusion des tableaux BT des postes de transformation HTA/BT.

Contenu :

La formation devra comporter a minima :

- un apport théorique sur la réglementation : UTE C18-510-1, CET BT, Fiches Techniques,... ;
- un apport théorique traitant de l'identification et de l'accès aux ouvrages (exigences du chef d'établissement) ;
- la préparation et la réalisation de l'exercice pratique suivant :
 - habillage d'une grille de fausse coupure ou d'étoilement non IP2X.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détail sur la durée de la formation : 14 heures, soit 2 jours.

Existence d'un test à l'issue de la formation : Non.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation ? Appréciation d'aptitude aux Travaux Sous Tension.

Recyclage des compétences

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Le recyclage est recommandé par la norme NF C 18-510 tous les 3 ans.

À noter que pour les travaux sous tension, la durée de validité du titre d'habilitation est d'un an.

Textes de référence

- Décret n°82-167 du 16 février 1982 relatif aux mesures particulières destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique lors des travaux de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages de distribution d'énergie électrique
- Article R4544-3 du Code du travail
- Arrêté du 20/11/2017 renvoyant vers la NF C 18-510 janvier 2012
- Cursus de formation du comité TST

L'employeur doit s'assurer que le personnel concerné, grâce à une formation spéciale, théorique et pratique, a une connaissance approfondie, aussi bien des précautions à prendre pour éviter les dangers de l'électricité que des méthodes de travail à mettre en œuvre pour exécuter de tels travaux.

- Comité des TST

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**
Etablissement ou organisme agréé par le Comité des Travaux Sous Tension.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/module-independant-travaux-sous-tension-en-basse-tension-sur-les-ouvrages-eme-hab/>